

POINT DE CONTACT NATIONAL



UNIS POUR MIEUX AGIR

De gauche à droite:
Filip Rasschaert, directeur DAO, Marc Van Laere, directeur DJO, le
commissaire divisionnaire Marc Sanrey, Frédéric Viatour, officier de
permanence DAO et Dominique Brasseur, officier de permanence DJO.

.....
Texte Christel Vanmullen
Photos Lavinia Wouters
.....

Les demandes spécifiques en matière de police judiciaire et de police administrative atterrissent toutes à un même endroit: au Point de contact national (PCN). Un rapprochement des services pour mieux réagir aux sollicitations, un gain de temps pour, en bout de course, avoir plus de chance d'atteindre les objectifs. Telles sont les raisons d'être de ce point de contact.

BRUXELLES – Le 1^e mars 2007, la réforme de la police fédérale est entrée en vigueur. Avec celle-ci, le commissariat général et certaines directions ont vu leur structure se modifier. Une nouveauté concrétisée par ce changement est le Point de contact national (PCN). En activité depuis le mois de septembre de l'année passée, ce service de permanence fait désormais partie de la Direction de l'information policière opérationnelle du Commissariat général (CG/CGO). Le PCN, auquel participent également les directions générales de la police administrative et de la police judiciaire, assure les aspects opérationnels de la coopération policière internationale. Il assume également le rôle d'interface opérationnelle pour les organisations et les services de police belges et internationaux chargés de la coopération policière internationale.



Marc Van Laere

La coordination des opérations se déroule très bien. On cerne plus vite la spécificité de chacun

Des attributions spécifiques

Situé à Bruxelles au sein du complexe 'Couronne', le Point de contact national bénéficie d'une nouvelle infrastructure.

C'est dans un bâtiment de briques rouges et de verre que ces policiers reçoivent les demandes de renforts et les organisent. Comme le précise Filip Rasschaert, directeur des opérations de police administrative (DGA/DAO): "Le PCN ne se substitue pas aux autres canaux privilégiés comme, par exemple, le directeur coordinateur de la police administrative. Pour le transit de la demande, la gradation arrondissement, province puis national est respectée."

Ce point de contact sert tous les services de police, nationaux et internationaux. S'il traite de toutes les affaires de police administrative et judiciaire, des tâches spécifiques lui ont également été attribuées. Citons, par exemple, la rédaction des avis courts de recherche télévisés, l'encodage et les corrections urgentes dans la Banque nationale de données les nuits et le week-end. Le PCN est, par contre, habilité 24h/24 pour les attributions suivantes: les alertes de police, les demandes de mise en œuvre des unités spéciales et des services spécialisés (cellule des personnes disparues, portraitistes, maîtres chien ...) de la police fédérale, le traitement des demandes, urgentes ou non, d'observations transfrontalières, les appels 0800-91119 (avis télévisés), etc.

Que du positif

Pour tout ce qui touche aux affaires policières nationales ou internationales, administratives ou judiciaires, les opérations et les informations sont coordonnées au Point de contact national.

Marc Van Laere, directeur des opérations de police judiciaire (DG/DJO): "Il y a une bonne entente entre les membres et la coordination des opérations se déroule très bien. On cerne plus vite la spécificité de chacun. A titre d'exemple, en cas de menace terroriste, la recherche de l'auteur est une tâche judiciaire et la menace en elle-même relève de la police administrative. Les deux volets peuvent maintenant être traités directement et simultanément."

Voici pour mieux illustrer les bienfaits de cette intégration, deux cas concrets qui se sont déroulés dernièrement. Lors d'un car-jacking commis dans la région de Courtrai, le véhicule pris en chasse par un service de la police de la route a pu être mis sous observation par la police française après le passage de la frontière. Le véhicule a finalement pu être retrouvé et restitué à son propriétaire. Soulignons également l'important rôle de coordination opérationnelle





Photo - Jos Balcaen

Un seul bureau réunissant les opérateurs tant de la police judiciaire fédérale que de la police administrative constitue une véritable plus-value pour le bon déroulement des opérations policières.

Ainsi, comme ce fut le cas lors d'un car-jacking commis dans la région de Tournai, suite à l'interaction rapide entre DAO et DJO, qui permet une meilleure circulation de l'information opérationnelle, les policiers de la route purent prendre en chasse plus rapidement les fuyards et mettre fin à leur cavale.

joué dans cette affaire par le Centre d'information et de communication (CIC) de Flandre occidentale.

Autre exemple où, à nouveau, l'interaction rapide entre DAO et DJO a porté ses fruits. Lors d'un tiger-kidnapping dans la région de Namur, la rapidité d'action a permis de déclencher l'alerte de police dans plusieurs provinces francophones et de suivre pas à pas l'évolution de ce dossier jusqu'à la libération des otages.

Il est un fait que par cette proximité, la perte de temps qu'il peut y avoir entre l'échange des données judiciaires et administratives est nulle. Cela n'est pas négligeable lorsqu'on sait que pour l'année 2006, ce sont près de 160 000 messages nationaux qui ont été traités par ces services, soit quelque 500 par jour et une moyenne de 60 durant les nuits et le week-end. A côté de cela, nous pouvons ajouter 238 messages Schengen par mois et 30 par mois pour Interpol. ■



DEUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES POUR JOINDRE LE PCN :

PCN/police administrative : 02/642 63 80

PCN/police judiciaire : 02/642 78 10